

Canada ; à moins qu'il ne soit deux *principes*, l'un applicable au Haut-Canada pour le récompenser d'avoir si bien donné dans le panneau de son Excellence le Gouverneur-général ; le père Metrafse, et l'autre applicable au Bas-Canada pour lui témoigner le mépris qu'on entretient pour sa politique droite, indépendante et ferme. On avait eu jusqu'ici l'extrême bonhomie, pour ne point dire l'usigne sottise de croire que les Hauts Canadiens se contenteraient de la dette que nous avons partagée en frères avec eux, des sept millions de piastres qu'ils ont gobés en beaux-frères, sous le joli prétexte des travaux publics. Il paraît qu'on s'est trompé, et qu'il leur faut encore les quarante mille louis qu'ils se sont volés durant la rébellion. Mais, dira-t-on, ces quarante mille louis seront payés par eux-mêmes . . . plus tard. *Le plus tard* est fort joli. J'adore ce plus tard. Trésor provincial, faites-moi donc le plaisir de me donner la bagatelle de quarante mille louis, je tâcherai de faire taxer mes voisins pour vous rembourser cela . . . plus tard.

Enfin, comme je le disais, le principe du dédommagement est admis pour le Haut-Canada ; je vais en conséquence préparer le compte des réclamations que je serai pour les pertes que j'ai essuyées à Québec par suite de l'insurrection malicieuse des gens de Montréal.

J'espère que monsieur le rédacteur de *l'Aurore* ne sera pas assez *escobarthe* pour me refuser son appui auprès du vénérable président du conseil Exécutif, l'honorable Denis Benjamin Coffrefort, sur lequel on assure qu'il exerce une très grande influence, même en matières pécuniaires.

Il est notoire, et nous n'aurons pas besoin de le prouver, que le 2 Janvier 1839 la police d'alors qui ressemblait comme deux gouttes de sang aux brigands des Pyrénées (je demande sincèrement excuse à ces derniers messieurs, de la comparaison,) fondit sur notre journal, sur nous, sur notre imprimerie et après avoir fait main basse sur tout ce qui pouvait se mettre dans les poches, chargea le reste sur des voitures et emporta le tout dans les caves de la bâtisse qu'on appelle *cour de Justice* peut-être parceque la justice qu'on y obtient ressemble beaucoup à celle qu'on trouve à la cour. Il est notoire aussi que nous avons été invité, d'une manière si engageante qu'il était impossible d'y résister, à aller passer trois mois sous la garde des guichetiers de sa Majesté ; parceque Sir John Colborne, qui représentait ici la reine à la façon de l'arabeleu, nous considérait comme dangereux à la sûreté de l'état.

Il ne s'agit plus maintenant que de constater le montant réel des pertes que nous avons essuyées ; nous allons tâcher de le faire, ce ne sera pas facile, mais ce qui sera peut-être plus difficile encore, c'est de nous les faire payer.

Nous procédons :—

— *Réclamations du rédacteur du Fantasque pour les pertes essuyées à la suite de la saisie de son journal et durant l'interruption de sa publication, en conséquence de l'accusation portée contre lui d'avoir été soupçonné d'être suspect.*

Pour trois mois de prison, à raison de £7777.15.7 par année.

On trouvera cette évaluation un peu forte au premier coup d'œil ; mais si l'on considère que le gouverneur reçoit annuellement cette somme, on trouvera notre demande modérée. Car nous pourrions fort bien remplir les fonctions du gouverneur-général tandis que Son Excellence ne pourrait nullement écrire le Fantasque, disons £1914,8,10 d'où nous déduirons la nourriture que Sa Majesté nous accordait, savoir une pinte d'eau, une livre de pain, 3 patates, un diémard de gruau sans sucre et un quart de livre de savon, disons à 15 sous par jour £ 2. 16 chelins.

— Pour une valise défoncée par la police qui n'avait pas la pa-